

L'allocation pour enfant à charge

Dossier de demande

- ▶ **Une notice explicative pour vous aider dans vos démarches ainsi que la liste des pièces justificatives à joindre à votre demande**
- ▶ **La demande d'allocation pour enfant à charge à compléter et à retourner à l'adresse indiquée en bas de cette page.**

Si vous résidez dans les départements d'Alsace et de Moselle la demande est à retourner au 21 avenue Foch BP n° 91023 - 57036 METZ CEDEX 1

Caisse des Dépôts
Direction des retraites et de la solidarité - Établissement de Paris
2, avenue Pierre Mendès-France
TSA N°61348
75914 Paris cedex 13

● Informations générales

La demande

L'allocation pour enfant à charge peut vous être accordée aux conditions suivantes :

- être titulaire d'une retraite minière personnelle ou de réversion
- avoir à charge un ou plusieurs enfants de façon effective ou permanente
- résider ainsi que l'(les) enfant(s) en France ou dans un pays de l'Union Européenne

Vous préciserez sur le formulaire votre situation familiale et mentionnez l'identité de votre conjoint ou de la personne avec qui vous vivez.

Ces renseignements sont utiles pour déterminer vos droits au regard de chaque enfant indiqué sur la demande.

Enfant(s) à charge

Ouvre droit :

- tous les enfants à votre charge : les vôtres (légitimes, naturels, adoptés), ceux de votre conjoint, ainsi que les enfants recueillis.

Pour les enfants recueillis, vous complétez les renseignements concernant la situation de chaque enfant, ainsi que celle du ou des parents de l'enfant.

Pour les enfants à charge âgés de 16 à 20 ans, vous devrez joindre les justificatifs de situation. Cette situation fait l'objet d'un contrôle annuel.

Perception des prestations familiales

Si vous percevez des prestations familiales, vous devez les déclarer et joindre à votre demande la photocopie de l'attestation délivrée par la Caisse d'allocations familiales.

● Informations pratiques

- ➔ Complétez bien toutes les rubriques de la demande. Ces renseignements sont indispensables pour étudier vos droits
- ➔ N'oubliez pas de joindre à votre demande toutes les pièces justificatives demandées
- ➔ N'omettez pas de dater et signer la demande
- ➔ Si vos droits vous sont reconnus, cette Allocation vous sera versée en même temps que votre retraite

JUSTIFICATIFS À JOINDRE	L'ORIGINAL ou une PHOTOCOPIE LISIBLE de :
<ul style="list-style-type: none"> ● DANS TOUS LES CAS 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Votre livret de famille tenu à jour, ou un extrait d'acte de naissance établi au nom de chacun des enfants ➔ Une photocopie de l'attestation de droits jointe à votre carte d'assuré social mentionnant l'enfant en tant qu'ayant droit
<ul style="list-style-type: none"> ● SI VOUS PERCEVEZ DES PRESTATIONS FAMILIALES 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ La photocopie de l'attestation de paiement des prestations familiales versées par votre caisse d'allocations familiales
<ul style="list-style-type: none"> ● POUR LE(S) ENFANT(S) RECUEILLI(S) 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ La décision de justice vous confiant l'enfant
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Parent(s) décédé(s) 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Extrait d'acte de décès
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le père ou la mère n'a pas les moyens d'aider son ou ses enfants 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Toutes pièces en votre possession justifiant sa situation (attestation maladie, attestation d'absence d'indemnisation, attestation de l'assedic, etc...)
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le père ou la mère ne verse aucune participation financière et vous avez engagé une action en justice pour obtenir la fixation d'une pension alimentaire ou la révision du jugement 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Certificat du tribunal de grande instance attestant qu'une demande de pension alimentaire a été déposée auprès du juge aux Affaires familiales ou ➔ L'attestation de l'avocat ou copie de la convocation au bureau d'aide juridictionnelle
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le jugement ne fixe pas de pension alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Copie de jugement
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le jugement a fixé une pension mais elle n'a jamais été payée ou elle ne l'est plus depuis au moins 2 mois consécutifs 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Original du ou des jugements
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le jugement a fixé une pension alimentaire mais elle est payée partiellement 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Un courrier établi par vous même indiquant les dates et les montants des versements Original du ou des jugements

● Pour le(s) enfant(s) à charge ÂGÉ(S) DE 16 À 20 ANS	Limite d'âge	JUSTIFICATIFS de SITUATION
Enfant à la recherche d'un premier emploi	moins de 17 ans	Inscription comme demandeur d'emploi à Pôle emploi
Enfant en apprentissage ou en stage de formation professionnelle	moins de 18 ans	Contrat d'apprentissage et justificatif de salaires La condition d'enfant à charge est réputée acquise seulement si la rémunération mensuelle de l'enfant ne dépasse pas 55% du SMIC
Étudiant	entre 16 et 20 ans	Un certificat de scolarité établi par l'établissement fréquenté par l'enfant
Cas particulier : enfant ayant dû interrompre ses études pour cause de maladie	prolongation du droit jusqu'à 21 ans	<p>Tout document pouvant justifier la situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit deux attestations établies respectivement par le médecin de l'hygiène scolaire et par le chef d'établissement fréquenté par l'élève au moment où il atteint son 20ème anniversaire. Ces attestations doivent préciser que le retard scolaire est dû à la maladie. - soit la notification établissant que l'affectation a donné lieu à un examen spécial du bénéficiaire <p>Dans tous les cas, le dossier devra être soumis au Médecin-conseil national qui devra établir que cette affectation est à l'origine de l'interruption des études</p>
Enfant atteint d'une infirmité ou d'une maladie chronique	moins de 20 ans	Certificat médical établi par le médecin traitant

Pour nous contacter

Vous rencontrez des difficultés pour remplir votre demande, contacter votre correspondant retraite, son nom et n° de téléphone figurent sur les courriers qui vous ont été adressés.

Pour obtenir des informations complémentaires, la Retraite des Mines met à votre disposition :

✓ **un service de renseignements par téléphone**

Pour PARIS : 01 58 50 27 09 - Pour METZ : 03 87 39 71 40

✓ **le site Internet, www.retraitedesmines.fr**

Vous y trouverez :

- des informations sur le régime et ses instances,
- de la documentation liée aux prestations vieillesse/invalidité et vous pouvez nous adresser des questions par courriel.

Vous pourrez également accéder à nos services en ligne et ainsi :

- consulter une information personnalisée (identité et situation, paiements détaillés des douze derniers mois, montant imposable)
- éditer des attestations de paiement
- télécharger des imprimés de demande, des brochures d'information...
- déclarer votre changement d'adresse sur mon.servicepublic.fr, le site Internet des démarches en ligne de l'administration française

→ ENFANT(S) À CHARGE

◆ Mentionner tous les enfants à votre charge : le(s) votre(s), ceux de votre conjoint, les enfants recueillis

Nom et prénom	Lien avec le demandeur <i>Fille, fils, nièce, neveu, enfant recueilli, enfant du conjoint...</i>	Date de naissance	Vit-il avec vous ?		À votre charge depuis le ?
			OUI	NON	
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

→ ENFANT(S) RECUEILLI(S) À CHARGE

◆ Pour chaque enfant recueilli ou de votre conjoint(e), indiquer la situation du (des) parent(s) de l'enfant

Prénoms du ou des enfant(s) concerné(s)

- Le père
N'a pas reconnu l'enfant
- La mère

- Le père
Est décédé(e) depuis le
- La mère

- Le père
Est absent(e) du foyer
depuis le
- La mère

- Le père
N'a pas les moyens matériels
d'aider l'enfant depuis le

Précisez sa situation

◆ Vous n'avez pas obtenu de décision de justice

- Le père } ne verse aucune participation financière depuis le _____
- La mère }
- Vous avez engagé une action en justice pour fixer une pension alimentaire
- Vous n'avez pas engagé d'action en justice pour fixer une pension alimentaire

◆ Vous avez obtenu une décision de justice

- Le jugement ne fixe pas de pension alimentaire. Avez-vous demandé la révision du jugement ? OUI NON
- Le jugement fixe une pension alimentaire mais :
 - la pension n'a jamais été payée
 - la pension n'est plus payée depuis le _____

→ SITUATION PERSONNELLE DE CHAQUE ENFANT ÂGÉ DE 16 À 20 ANS

◆ Indiquer pour chaque enfant sa situation et adresser les pièces justificatives (voir la notice explicative)

Situation de l'enfant âgé de 16 à 20 ans (cochez la case correspondante)

Prénom de l'enfant	Scolarisé (lycéen, étudiant)	Demandeur d'emploi à la recherche d'un premier emploi	En apprentissage, en stage de formation professionnelle, en réinsertion sociale	Sans activité	Autre situation (préciser laquelle)
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

→ PERCEVEZ-VOUS DES PRESTATIONS FAMILIALES

Ne bénéficie pas des prestations familiales (préciser le motif)

.....

Bénéficie des prestations familiales * pour :

la totalité des enfants mentionnés

pour enfant(s)

prénoms des enfants concernés :

Dernier montant mensuel versé y compris les majorations

Bénéficie de l'allocation de soutien familial depuis le :

Prénom de l'enfant	Dernier montant mensuel versé	Enfant privé de l'aide	
		de l'un de ses parents	des deux parents
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

* N'oubliez pas de joindre la photocopie de paiement des prestations familiales versées par la Caisse d'Allocations familiales

→ DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

- Je déclare sur l'honneur, l'exactitude des renseignements contenus dans cette demande. Par ailleurs, je prends l'engagement de faire connaître à Retraite des Mines toute modification qui pourrait intervenir dans ma situation, celle de mon conjoint et celle des enfants.

À

le

Votre signature

Signature de votre conjoint

- La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement **quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations ou incomplètes** (Art. L. 114.13 du code de la sécurité sociale, 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 411-7 du code pénal).
- La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous garantit un droit d'accès et de rectification, pour les données enregistrées par Retraite des Mines à partir de vos réponses.

→ VOUS VENEZ DE REMPLIR VOTRE DEMANDE

N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE À VOTRE DEMANDE, les justificatifs demandés en page 3 de la notice explicative.